De mars 1966 à juin 1972 à pas comptés

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 182

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

1. De mars 1966 à juin 1972 à pas comptés

De nombreux projets ont précédé l'idée d'une conférence consacrée aux problèmes européens lancée en mars 1966 par Brejnev et Gromyko devant le XXIIIe congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. Dans les années 50, l'Union soviétique, par exemple, a tenté d'empêcher le réarmement de la République fédérale allemande et l'entrée de ce pays dans l'OTAN par une offre de règlement de la question allemande. Quelques années plus tard elle relançait l'idée d'une conférence des Etats européens par la bouche du ministre polonais des affaires étrangères, Rapacki, et proposait entre autres la neutralisation nucléaire de l'Europe centrale et un accord de non-agression entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie contre l'abandon par les Occidentaux du projet de force atomique multilatérale (1964-1965).

— 6 juillet 1966. Les membres du pacte de Varsovie proposent, dans la déclaration dite de Bucarest, une série de mesures de coopérations économiques et techniques, de réduction de forces militaires qui devraient accompagner la convocation d'une conférence européenne sur la sécurité.

— 26 avril 1967. La conférence des pays communistes (à l'exception de la Roumanie et de la Yougoslavie) et des partis communistes européens répète l'appel de Bucarest auquel les Occidentaux n'avaient pas donné suite. Moins d'un an et demi plus tard, l'occupation de la Tchécoslovaquie paraît enterrer cette nouvelle initiative soviétique.

— 17 mars 1969. Les membres du Pacte de Varsovie, réunis cette fois à Budapest, publient un nouvel appel en faveur d'une conférence de sécurité européenne, sur un ton plus conciliant que les précédents et en insistant sur la nécessité d'édifier un « système durable de sécurité européenne ».

— 5 mai 1969. Le gouvernement finlandais fait connaître son appui à la proposition soviétique et propose que la conférence se tienne en Finlande.

— 31 octobre 1969. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Pacte de Varsovie publient leur projet d'ordre du jour de la conférence auquel sont joints deux projets de traités, l'un sur la sécurité européenne et la renonciation à l'emploi de la force et de la menace entre les Etats européens, l'autre sur le développement des relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques dans le but d'améliorer la coopération politique entre les Etats européens.

— 5 décembre 1969. Pour la première fois les membres du Pacte de l'Atlantique prennent directement position sur le projet des pays socialistes et font connaître par la déclaration de Bruxelles leurs idées sur la sécurité et la paix, qui reposent sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance de tous les Etats et sur le principe de la non-immixtion dans les affaires intérieures d'autrui. Ils proposent également d'étendre au domaine culturel les accords de coopératin, afin de faciliter l'échange des idées et des informations et acceptent une diminution équilibrée et balancée des forces à condition qu'elle puisse être contrôlée.

— 26-27 mai 1970. La conférence ministérielle de l'OTAN à Rome ajoute encore que la préparation de la conférence sur une base multilatérale ne pourra commencer que lorsque des progrès auront été constatés dans les négociations sur l'Allemagne et sur Berlin.

Cercle élargi

— 21-22 juin 1970. Conférence des ministres des affaires étrangères du Pacte de Varsovie. Proposition d'élargir le cercle des participants à la conférence aux deux Allemagnes ainsi qu'au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique, de tenir non pas une conférence, mais une série de négociations, en créant un organisme permanent pour la sécurité et la coopération en Europe, et enfin d'ajouter encore aux thèmes proposés les questions de l'environnement.

— 24 novembre 1970. Aide-mémoire finlandais offrant aux Etats européens d'envoyer à Helsinki leurs représentants pour tenir avec le ministre finnois des affaires étrangères des échanges multilatéraux d'informations qui accéléreront la préparation de la conférence.

— 3-4 décembre 1970. Les ministres des affaires étrangères, de la défense et des finances des Etats membres du Traité de l'Atlantique nord réclament de nouveau un règlement satisfaisant de la question berlinoise pour entreprendre les contacts préparatoires à la conférence.

— 18-19 février 1971. La conférence des ministres des affaires étrangères du Pacte de Varsovie constate que le temps est venu de réunir la conférence qui seule permettra des progrès sur la voie de la paix et de la sécurité.

Les traités

— 12 août 1970. Traité germano-russe sur la renonciation réciproque à l'emploi de la force et sur la reconnaissance de l'intégrité de tous les Etats et de toutes les frontières actuelles, y compris la ligne Oder-Neisse.

— 7 décembre 1970. Traité identique, quant au fond, entre la République fédérale allemande et la Pologne.

— 23 août 1971. Les négociations à quatre sur Berlin, entamées en mars 1970, aboutissent à un accord sur le statut et le sort de l'ancienne capitale du Reich.

— 3 juin 1972. Après la ratification par le Bundestag des traités germano-russe et germano-polonais, l'accord des quatre sur Berlin entre en vigueur par la signature d'un protocole final qui conclut la convention sur la circulation négociée directement par les deux Allemagnes.

En prévision de cet aboutissement, qui remplit la condition fixée par l'OTAN à la réunion de la

conférence de sécurité : les gouvernements russe et américain se déclarent en faveur d'une telle conférence lors de la visite de fin mai 1972 du président Nixon à Moscou; les ministres des affaires étrangères des pays membres du Traité de l'Atlantique nord fixent les grandes lignes de leur attitude qui inspirera l'action de leurs représentants à Helsinki, lors de la phase de préparation de la conférence en automne 1972.
Mais en raison de l'opposition française, la question de la réduction équilibrée des forces (MBFR) est disjointe de la conférence, même si les Américains, comme ils le souhaitent, entameront presque simultanément et la préparation de la conférence et les sondages en vue d'une réduction des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie. D'un côté comme de l'autre tous les préalables paraissent levés. Les contacts préliminaires sont, ou peuvent être pris. Et ni l'OTAN, ni l'URSS ne semblent soumettre la négociation à une condition nouvelle.

2. La Suisse et les préparatifs de la conférence

Saisi de l'appel de Budapest (17 mars 1969) et des propositions finlandaises (mai), le Conseil fédéral reconnaît (24 juillet 1969) l'intérêt d'une conférence de sécurité mais précise que la participation suisse aux négociations ne se conçoit que dans la ligne de sa politique de neutralité. Une réponse réservée donc, qui n'empêche pas des prises de contact multiples et la constitution d'un groupe de travail qui remet son rapport en juillet 1971.
En novembre 1969, répondant à une interpellation Hefti, le conseiller fédéral Graber cerne l'attitude de la Suisse (« circonspection et prudence pour ne pas sortir de son rôle ») dans une conférence complexe, puisque consacrée à la fois à la paix et à la sécurité. Sur le point de la réduction équilibrée des forces armées, il se contente de prendre note de l'importance que l'OTAN attache à la question.
Un an plus tard à Zurich, le chef du Département politique, tout en répétant et l'attitude positive que la Suisse a adopté vis-à-vis de la conférence et tout ce qui sépare encore les deux partis en présence, précise la pensée du Conseil fédéral sur la question de la diminution de la tension par la réduction des forces militaires.
« Quant à la réduction des armées et des armements, elle est hautement souhaitable. Ses effets matériels et psychologiques seraient considérables. Néanmoins il est difficile de concevoir comment un Etat neutre pourrait se prononcer à cet égard, puisque les forces qui entrent en ligne de compte sont celles d'alliances dont il ne fait pas partie et sur la politique desquelles il n'est pas fondé de se prononcer. Nous ne pouvons ainsi que nous borner à manifester notre intérêt de principe d'une réduction des appareils militaires qui nous entourent et notre conviction que la sécurité européenne est fonction d'un équilibre entre l'Est et l'Ouest. Il ne faut pas perdre de vue à ce propos que la notion d'équilibre est elle-même complexe, qu'elle dépend du contexte mondial, et qu'on ne saurait, sans la fausser, la régionaliser trop étroitement. »
Cette position rejoint celle de Paris qui considère, dans la ligne de l'attitude adoptée pour l'ensemble des négociations de désarmement, qu'il s'agit là d'un dialogue de bloc à bloc, et qui rejette par avance toutes conclusions auxquelles on pourrait parvenir dans le cas d'une réduction graduelle et équilibrée des forces, s'opposant d'ailleurs à ce que la conférence sur la coopération et la sécurité s'occupe de cette question dite MBFR. Ce n'est donc pas sans raison que lors de sa visite d'octobre 1971 à Berne, le ministre français des affaires étrangères a exprimé le souhait que la Suisse joue un rôle lors de la conférence et qu'elle abrite même la seconde conférence, celle qui après les négociations d'Helsinki, pourrait se transformer en un organisme permanent d'échanges et de négociations.

3. « Pas de concessions sur le plan militaire ! »

La position de Paris rencontre d'autres échos favorables parmi ceux qui s'opposent à une réduction des forces. On notera pourtant que la thèse française nie la possibilité réelle qui existe actuellement d'une négociation sur le désarmement et néglige par exemple les problèmes que poserait, dans un bloc socialiste traversé de tensions internes, une telle réduction.
Dans l'« Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift » (mai 1972) l'ancien commandant de corps Alfred Ernst examine l'aspect militaire d'une participation de la Suisse à la conférence de sécurité européenne. Il met en garde contre une diminution des forces militaires qui, dans l'état actuel de déséquilibre entre les blocs, au niveau des armements conventionnels, et d'équilibre au niveau des armes nucléaires, ne pourrait que signifier un affaiblissement unilatéral de la défense occidentale, et tire de sa démonstration trois conclusions pour la Suisse :
— l'armement des neutres, vu le rapport de forces, est actuellement un facteur de stabilité (« dans l'intérêt de la sécurité européenne, les neutres doivent être les derniers à désarmer ! »),
— la neutralité suisse exige une défense armée,
— nous sommes aujourd'hui à la limite inférieure possible en armement et en entraînement des troupes : toute diminution de l'effort militaire affaiblirait notre capacité de résistance.
D'où sa conclusion : « Nous ne devons en aucun cas nous laisser entraîner à des concesions sur le plan militaire. Vu les pressions auxquelles nous pouvons nous attendre de la part de ceux qui recherchent à tout prix une détente et qui sont prêts à la payer d'un affaiblissement de notre résistance, une information de notre peuple objective et à bref délai sur la véritable problématique de la situation actuelle est au plus haut point nécessaire. »

● **En page suivante, le dernier volet du dossier.**